

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -12 - 17

Séance du 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**AMENAGEMENT D'UNE AIRE  
MULTISPORTS**

**QUARTIER DE LA MIOLANE**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE,  
LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,  
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,  
OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIERE AU TITRE**

**DE LA D.S.I.L 2019**

**ET**

**DE LA D.E.T.R 2019**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Olivia MOTUS-  
JAQUIER (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Isabelle  
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Béatrice AIELLO, Monsieur  
Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que le dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL), mis en place en 2016, a été pérennisé par la loi de finances pour 2018. La DSIL a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'enjeu est de favoriser l'émergence d'actions phares d'envergure mais aussi d'actions innovantes à plus petite échelle.

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux, issue de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural, est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des Communes et des EPCI.

Cette opération rentre dans les axes prioritaires désormais fixés par l'article L 2334-42 du CGCT, en cohérence avec le grand plan d'investissement (GPI) et plus particulièrement le point 6 « *Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants* ».

Le Quartier nouveau de la Miolane, aménagé dans le cadre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE), est désormais entièrement équipé. Il est rappelé que cette opération a consisté en l'aménagement du secteur, tant en termes de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...), pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Environ 500 logements ont pu ainsi être créés grâce à cette opération exemplaire de mixité sociale, comprenant 45% de logements sociaux, mais également des logements intermédiaires en accession aidée. Ces logements sont désormais majoritairement livrés.

Afin d'offrir des équipements sportifs complémentaires aux habitants du quartier, le présent projet a pour objet la création d'une aire multisports située en plein cœur du quartier de la Miolane.

Cet aménagement sportif, intégré à l'environnement urbain, moderne et gratuit, favorisera également les échanges et le lien social.

Monsieur le Maire appelle ainsi l'attention du Conseil Municipal sur **l'opération « Aménagement d'une aire multisports – Quartier de la Miolane »**.

Celui-ci consiste à créer une aire multisports comprenant :

- Une piste d'athlétisme (4 couloirs)
- Une piste de saut en longueur
- Une aire de saut en hauteur
- 3 aires d'activités sportives (volley-ball, basket-ball et football à 5)

Et les travaux comporteront :

- Les travaux préparatoires, la dépose d'équipements sportifs existants
- Les terrassements et la préparation des sols
- La mise en œuvre de revêtement en enrobés
- La fourniture et la pose de pelouse synthétique
- La mise en œuvre d'un revêtement en résine de type tartan
- La fourniture et la pose clôture et de filets pare-ballons
- Le déplacement et le renforcement de l'éclairage existant
- La mise en accessibilité du site au PMR
- La fourniture et pose de structure et d'équipements sportifs

Le montant total estimatif concernant les travaux et la pose des équipements s'élève à 700 000 € HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat DSIL / DETR (40 %)	280 000,00 €
Autofinancement (60 %)	420 000,00 €
Total HT	700 000,00 €
T.V.A 20 %	140 000,00 €
Total TTC	840 000,00 €

Il est précisé que la Commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité au titre de la DSIL et/ou de la DETR ainsi que le taux réellement attribué.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'opération ayant pour objet « la création d'une aire multisports située quartier de la Miolane »

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention de l'Etat de 280 000 € au titre des deux fonds : la dotation de soutien à l'investissement public local ainsi que la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY